

transport.data.gouv.fr

Présentation du Point d'Accès National

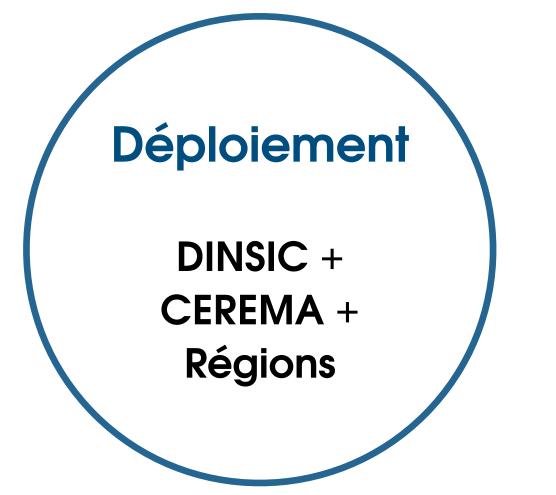
21 novembre 2018

transport.data.gouv.fr

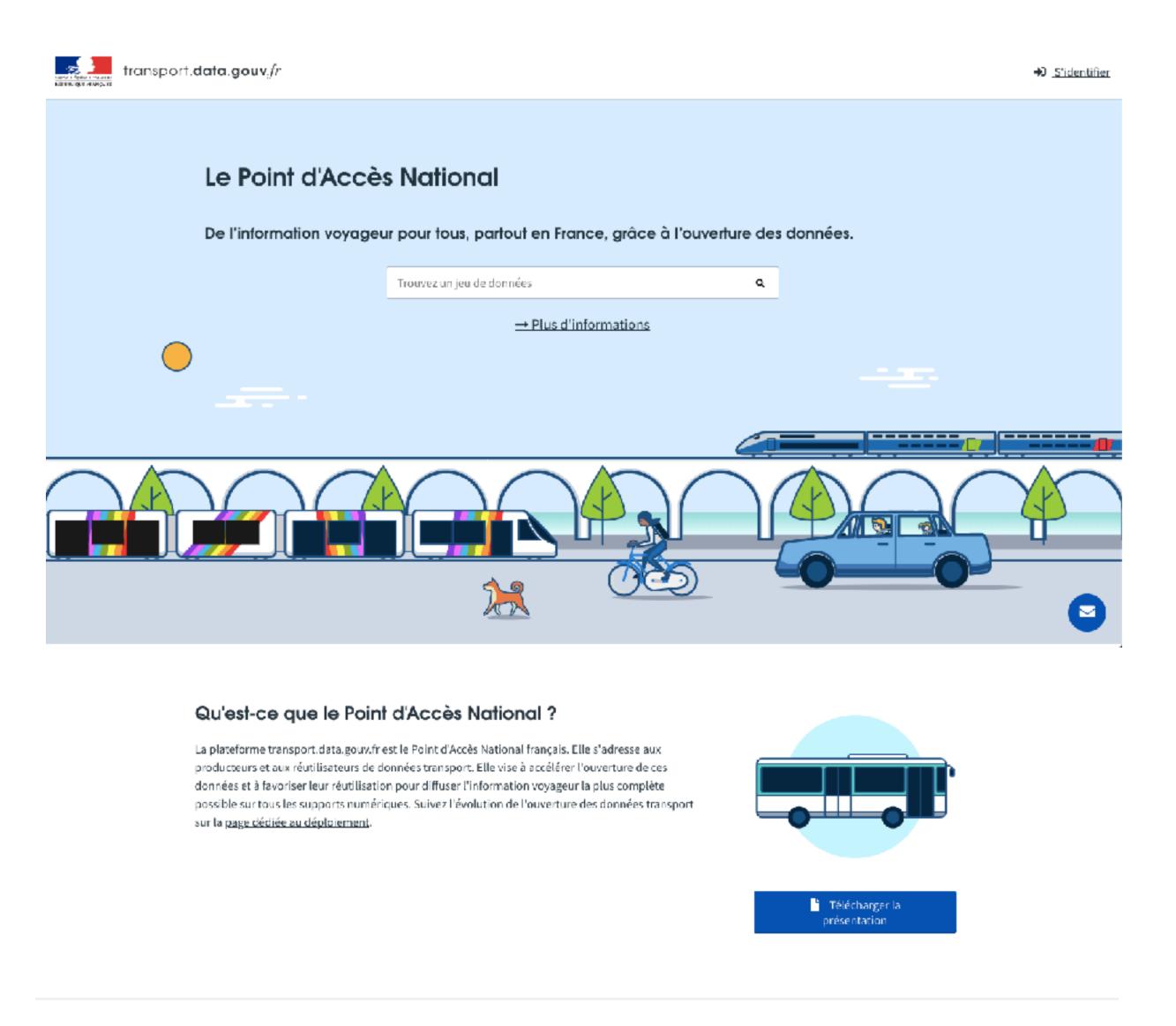
Le Point d'Accès National aux données ouvertes de transport pour accélérer leur **réutilisation**, leur **amélioration** et leur **mise en conformité**.







Qu'est-ce que le Point d'Accès National?



Le <u>règlement (UE) n° 2017/1926</u> du 31 mai 2017 impose la mise en place dans chaque État membre d'un **Point** d'Accès National pour recenser les données ouvertes nécessaires à l'information des voyageurs.

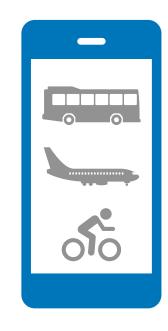
C'est une plateforme numérique sur laquelle les acteurs du transport (autorités organisatrices de la mobilité, opérateurs, etc) sont tenus de mettre à disposition les données qu'ils produisent.

L'objectif du Point d'Accès National est de faciliter la réutilisation des données de mobilité par les développeurs d'applications ou les fournisseurs de services d'informations sur les déplacements pour leur permettre de déployer leurs services innovants au bénéfice des usagers, et ainsi faciliter les déplacements.

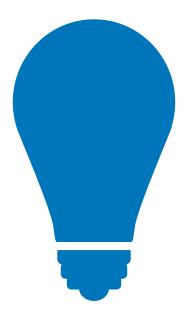
En France, la réalisation du Point d'Accès National est portée par le **Ministère chargé des transports** (par le biais de la DGITM) et confiée à une <u>Startup d'État</u> incubée à la Direction interministérielle du numérique (DINSIC).

Pourquoi ouvrir les données de mobilité?

Dans un pays avec plus de 330 réseaux de transports urbains et des dizaines de milliers de points d'arrêts, il est parfois difficile de trouver le meilleur moyen de se rendre d'un point A à un point B. En ouvrant toutes les données pertinentes sur l'offre de transport en France (horaires des lignes de bus, localisation de stations de vélos en libre service, etc), tous les services fournissant d'information voyageur peuvent s'en emparer plus simplement, et ainsi **faciliter les déplacements des usagers**.



Rendre l'information voyageur facilement accessible sur tous les supports, partout en France, pour que les usagers puissent planifier des trajets plus facilement.



Accélérer le développement des services de mobilité innovants grâce à la réutilisation des données par la société civile ou par des acteurs privés.



Favoriser une mobilité propre plutôt que l'usage de la voiture individuelle en facilitant la diffusion d'une information multimodale fiable.

Quelles données faut-il ouvrir?



En expérimentation

En cours

En expérimentation

Services réguliers de transport public de voyageurs (métro, bus, tram, etc)

Données statiques

Services réguliers de transport public de voyageurs (métro, bus, tram, etc)

Données temps réel

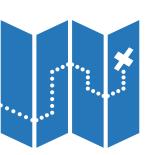
Aires de covoiturage
 Infrastructures de recharges
 véhicules électriques (IRVE)

VLS, autopartage Freefloating Locations



Transport longue-distance (autocars de grandes lignes, ferroviaire, maritime, aérien)





Réseaux routiers, cyclables et piétons

Données statiques et temps réel





Stationnement

Données statiques et temps réel

Rappel du cadre règlementaire

Projet de Loi d'Orientation des Mobilités (2018)

Reprend les principes du règlement délégué (UE) n°2017/1926

Tous les modes de transports mettent à disposition leurs données (statiques et temps réel) relatives à l'information voyageur sur une base non discriminatoire. 2

Etablissement d'un **Point d'Accès National** conforme aux

exigences du règlement pour
recenser (entrepôt ou répertoire)
ces données.

3

Etablissement de **Points d'Accès Territoriaux** possible (non obligatoire) sur le modèle du PAN par les régions et les métropoles.

4

Normes européennes (NeTEx, SIRI) et métadonnées harmonisées pour faciliter l'échange d'informations entre opérateurs et États membres.

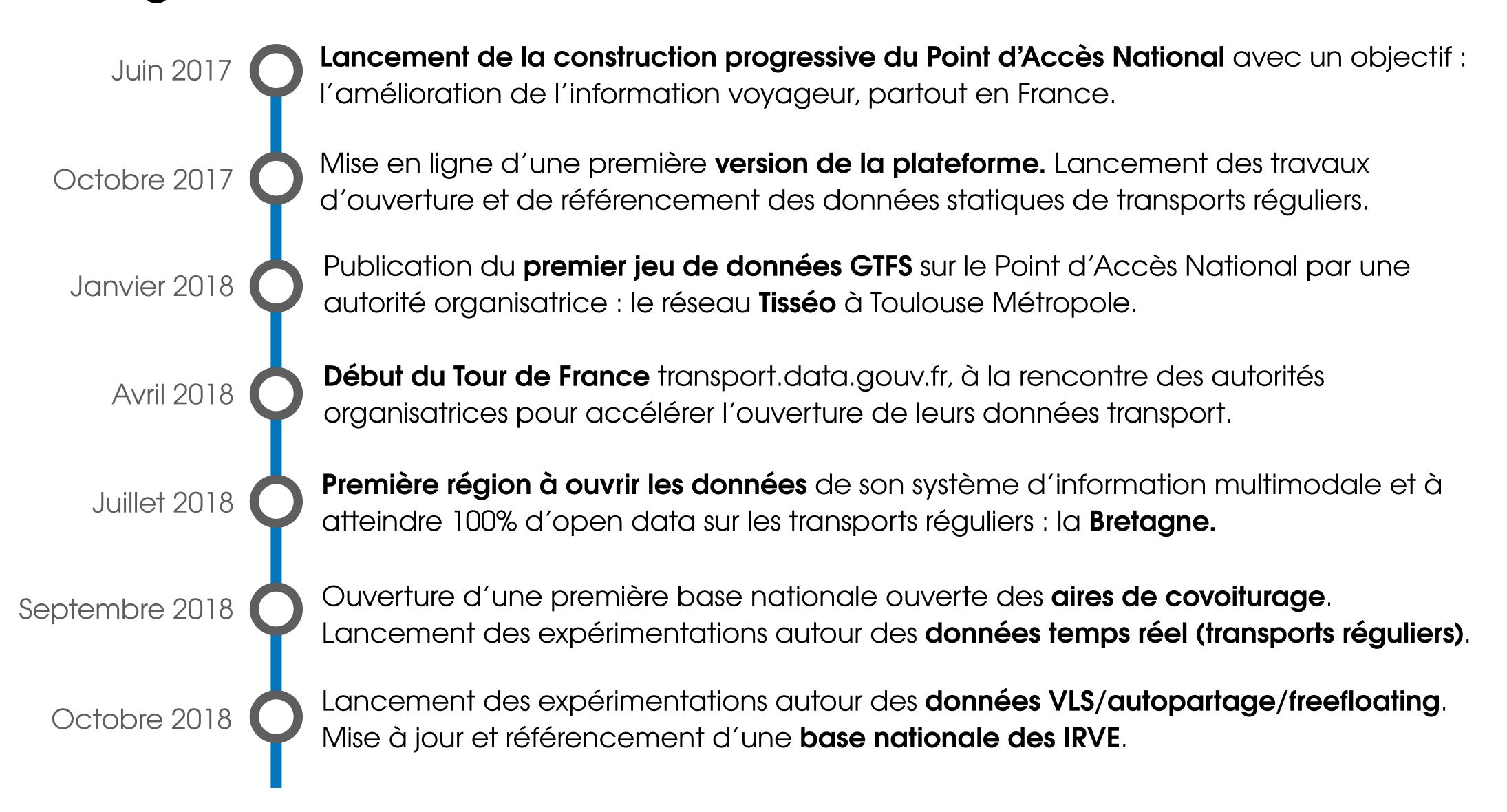
5

Compensation possible des producteurs pour la mise à disposition (requêtes) des données possible si les coûts sont significatifs

6

Mise à jour et correction des données en temps utiles par les producteurs de données transport, sur signalement d'erreurs.

Chronologie



Comment fonctionne le Point d'Accès National français?

Le Point d'Accès National français est accessible à transport.data.gouv.fr permet d'accélérer :

- (1) l'ouverture des données et leur disponibilité sur une plateforme unique
- (2) la **mise en qualité** des données (outils de validation, module de discussion directe entre producteurs et réutilisateurs)

(3) la **mise en conformité** des données (métadonnées, normes européennes, intéropérabilité)

C'est une extension de data.gouv.fr, plateforme multithématique des données publiques françaises opérée par Etalab, assurant une solution **pérenne**, **opérationnelle** et **gratuite** pour publier ses données.

Moissonnage

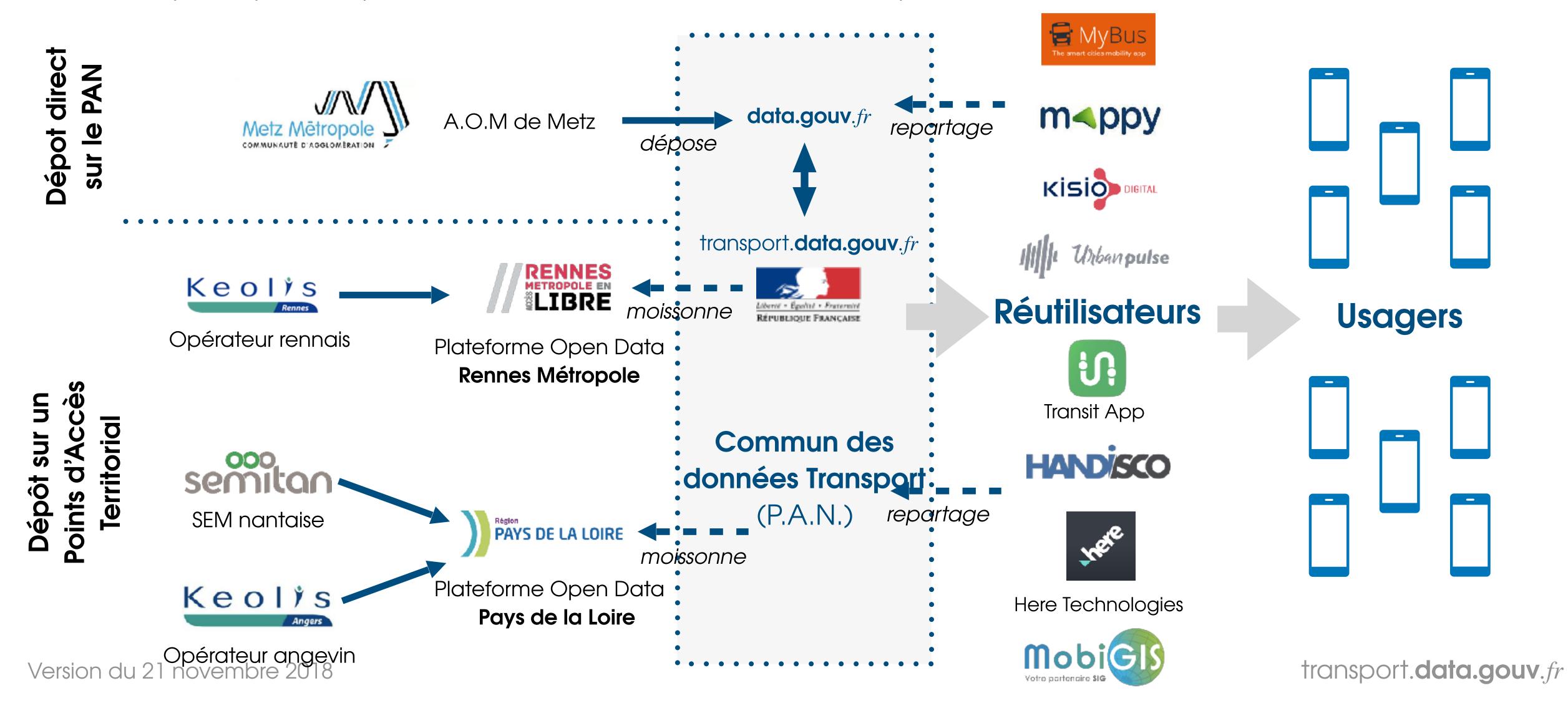
Les producteurs de données qui publient déjà leurs fichiers sur une plateforme d'open data locale peuvent faire "moissonner" cette plateforme par le robot de <u>data.gouv.fr</u> : le fichier sera référencé sur <u>data.gouv.fr</u> et mis à jour tous les soirs.

Publier un jeu de données GTFS

Un guide de publication des données statiques pour le transport régulier de personnes (au format GTFS) est disponible ici.

Publier un jeu de données statiques (format GTFS) sur le PAN

A la fois répertoire et entrepôt, transport. **data.gouv**. *fr* s'inclut dans tout type de stratégie locale en termes d'Open Data. Pour publier le fichier GTFS, passez par votre plateforme locale de données, ou à défaut, déposez votre fichier directement sur le PAN.



Harmonisation juridique

Conditions d'utilisation du Point d'Accès National

La réutilisation des informations disponibles sur transports.data.gouv.fr est soumise à la licence ODbL. Il est précisé que la clause de partage à l'identique figurant à l'article 4.4 concerne les informations de même nature, de même granularité, de même conditions temporelles et de même emprise géographique.

L'Open Database License (Licence ODbL)

Elle permet au réutilisateur de reproduire, modifier, exploiter à titre commercial sous trois conditions :

- Mentionner la source ;
- Redistribuer les modifications sous des conditions de partage identiques ;
- Maintenir ouvertes les bases de données redistribuées.

3 avantages à l'harmonisation juridique

- Une explicitation de la licence ODbL **adaptée aux transports** qui lève les freins à la réutilisation des données et au déploiement de services de mobilité dans les territoires.
- Une **sécurité juridique** pour les producteurs comme pour les réutilisateurs
- Une logique de commun numérique (participation des réutilisateurs à la mise en qualité)

Pour plus d'informations sur cette harmonisation juridique, merci de consulter transport.data.gouv.fr/faq

Format

Deux normes européennes assurant l'interopérabilité des données pour tous les États Membres :



SIRI

Données théoriques

Données temps réel

L'État s'assure de l'existence d'outils Open Source permettant de faciliter la conversion des données des anciens aux nouvelles normes. Le Point d'Accès National intègrera ces outils.

Un outil Open Source, amélioré par les travaux de la DGITM et d'IDF Mobilités :



D'ici la fin 2018, Chouette permettra :

- d'assurer la conversion des données existantes vers le format normalisé Netex ;
- de saisir les données, notamment les données supplémentaires demandées par les profils existants.

Transports Réguliers État du déploiement

Autorités organisatrices de mobilité :

AOM référencées

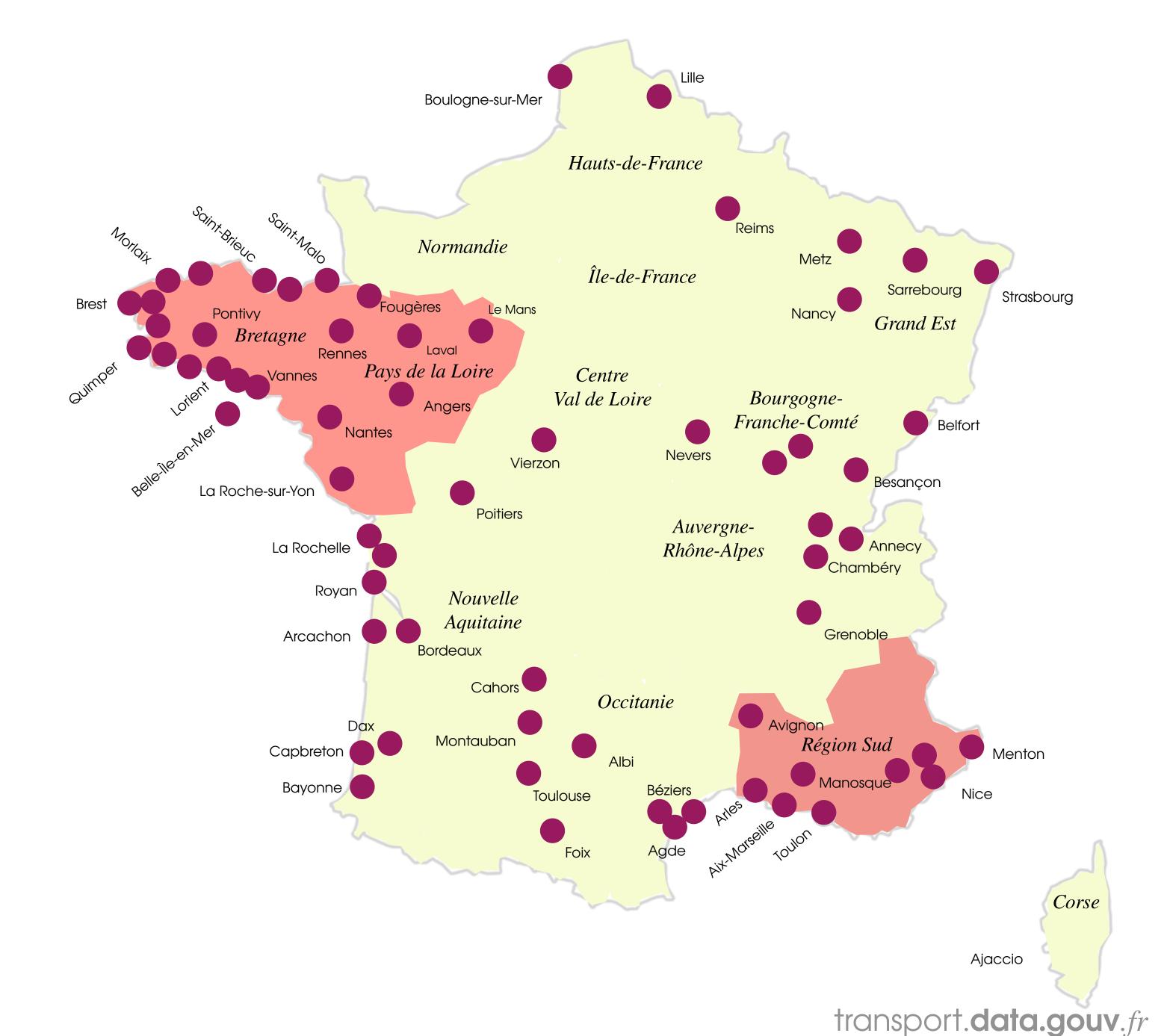
 Fichier ouvert, publié et conforme

 AOM rencontrées

 En attente de publication

Autorités organisatrices régionales

Régions impliquées Fichiers régionaux publiés	3
Régions en contact En attente de publication	10



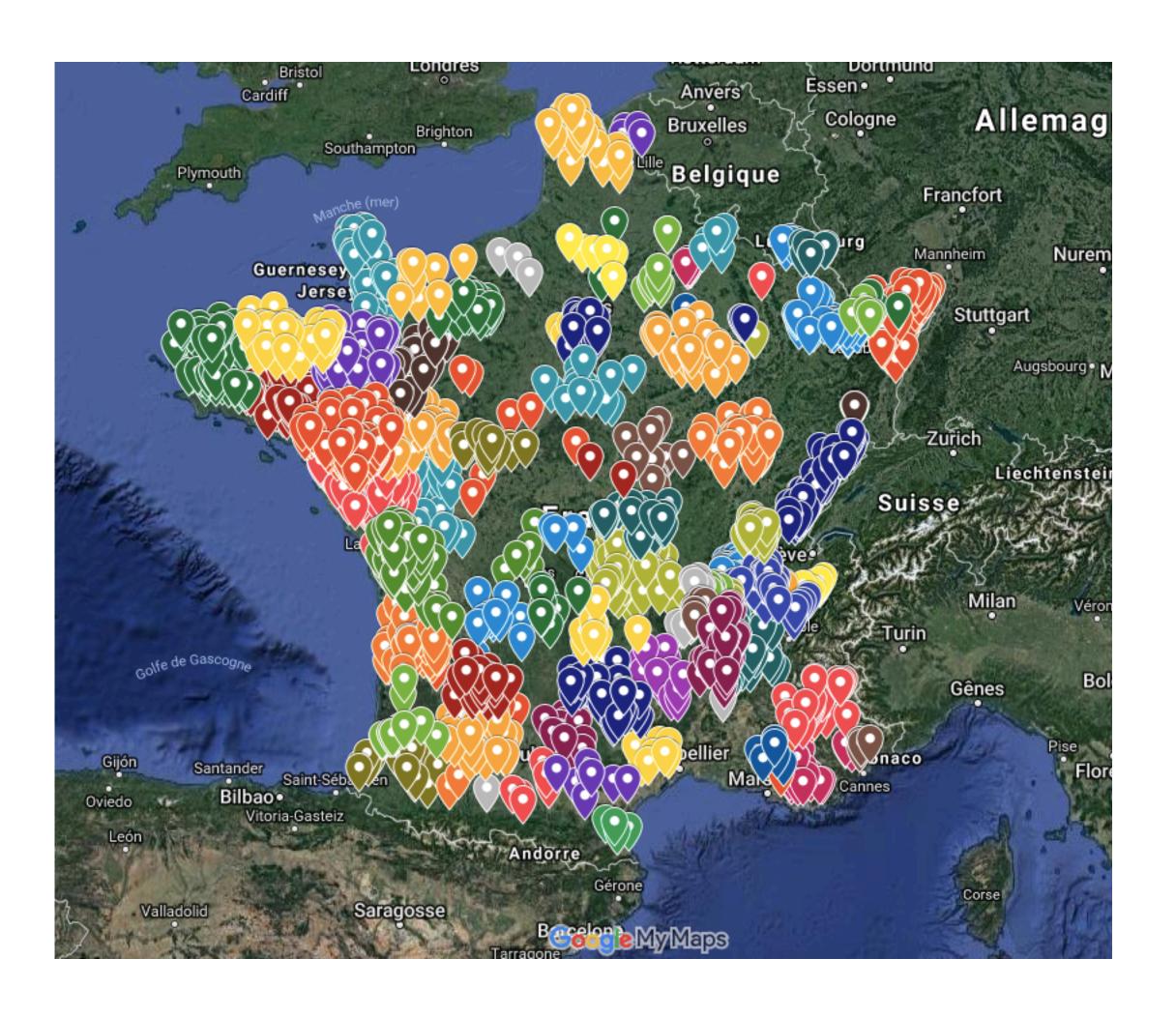
Aires de covoiturage officielles État du déploiement

Départements référencés Fichier ouvert, publié et conforme

70

Travail de référencement et de consolidation réalisé par :



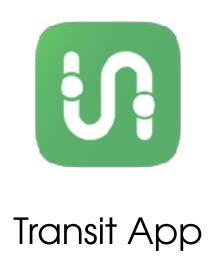


Version du 21 novembre 2018

Réutilisateurs impliqués

9 **réutilisateurs** collaborent d'ores-et-déjà avec <u>transport.data.gouv.fr</u> pour déployer leurs services au bénéfice des usagers des AOM qui rejoignent l'initiative.













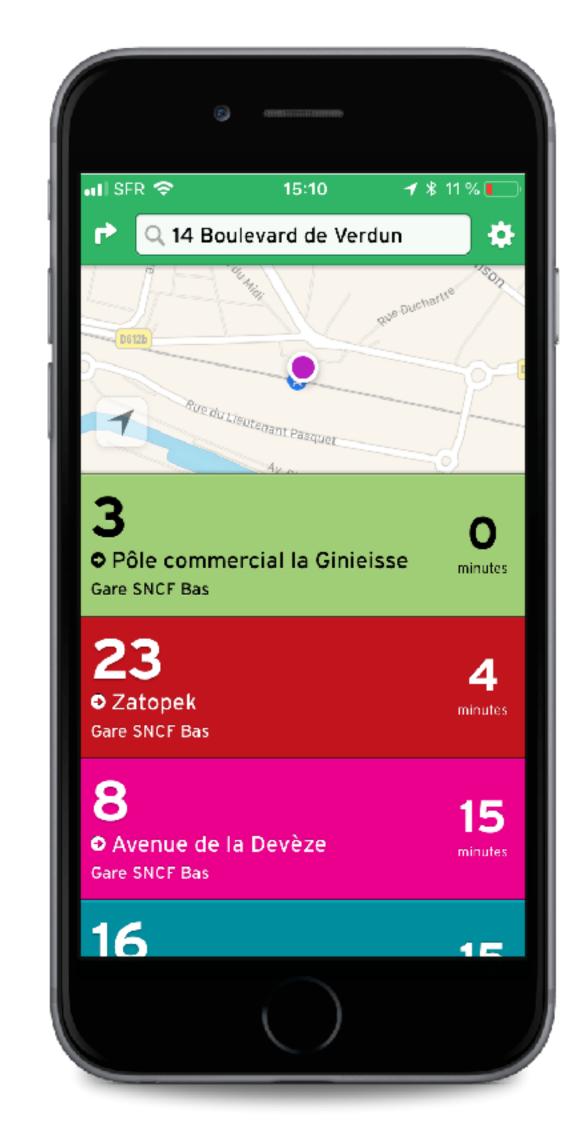






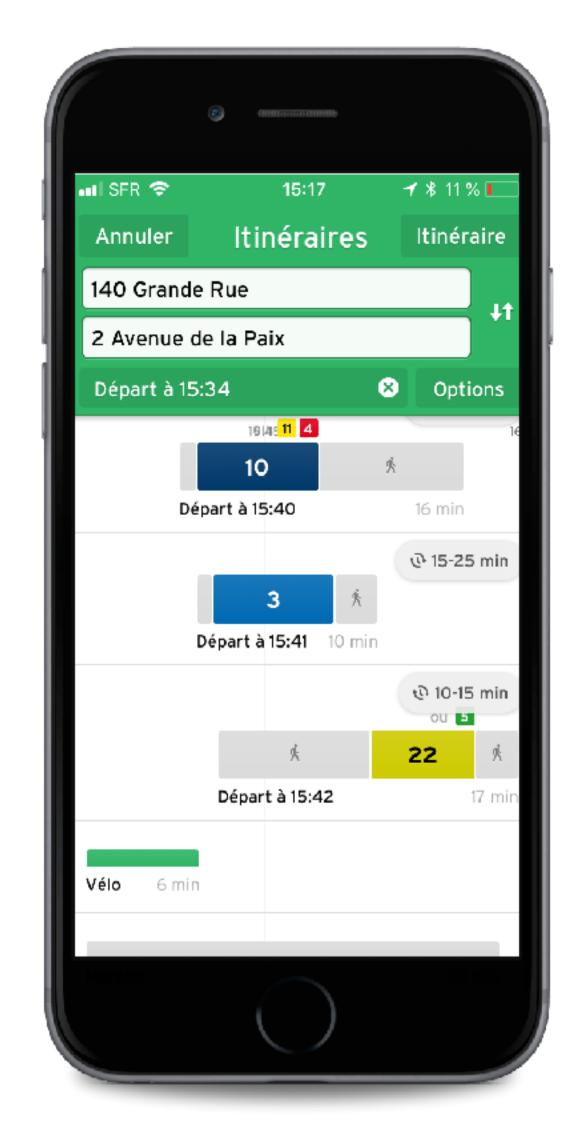
Exemples de réutilisations

Depuis l'ouverture des données transport et la publication sur transport.data.gouv.fr...



Exemple de Béziers :

prochains départs à proximité de la gare



Exemple de Besançon :

trajet entre la Maison Natale de Victor Hugo et la gare de Besançon-Viotte



Merci.

Pour contacter l'équipe : <u>contact@transport.beta.gouv.fr</u>

Code source de la plateforme : https://github.com/etalab/transport-site/